

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11) N° de publication :

2 787 725

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

98 16697

51) Int Cl<sup>7</sup> : A 63 F 9/00

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 29.12.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 30.06.00 Bulletin 00/26.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : FONDIN GILLES — FR et GUILLOT CYRILLE — HK.

72) Inventeur(s) : FONDIN GILLES et GUILLOT CYRILLE.

73) Titulaire(s) :

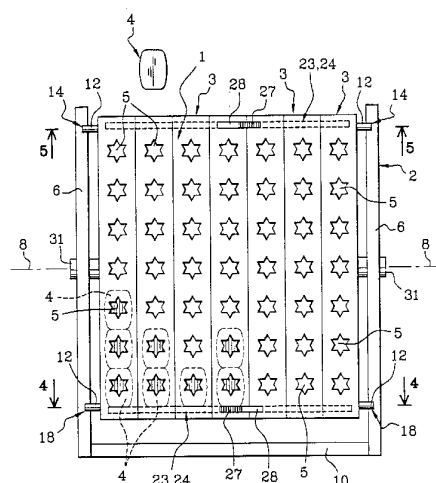
74) Mandataire(s) : CABINET HARLE ET PHELIP.

54) JEU DE STRATEGIE.

57) Le jeu de stratégie conforme à la présente invention est constitué d'au moins deux lots de pièces de jeu (4), chaque lot étant destiné à un joueur, et d'une grille de jeu verticale (1) formée d'une juxtaposition de goulottes parallèles (3). Ce jeu comprend des moyens qui permettent d'effectuer un retournement de la grille de jeu (1) de manière à inverser la position de ses bordures inférieure et supérieure, et ladite grille (1) comporte des moyens (23, 24) qui permettent une obturation amovible des deux extrémités des goulottes juxtaposées (3).

Selon une forme de réalisation particulière, la grille de jeu (1) est articulée sur son châssis support (2) autour d'un axe horizontal (8) pour permettre son retournement par un pivotement à 180°, et elle comporte des moyens (12, 14) qui permettent son blocage en position verticale sur le châssis support (2).

Ce jeu permet aux joueurs d'insérer à tour de rôle une pièce de jeu (4) dans les goulottes (3) juxtaposées, en vue de tenter de former une figure géométrique définie à l'avance. Chaque joueur a en outre la possibilité de retourner la grille de jeu, selon des modalités définies à l'avance, en vue de modifier le positionnement respectif des pièces de jeu.



FR 2 787 725 - A1



## JEU DE STRATEGIE

La présente invention concerne le domaine général des jeux ; elle concerne en particulier un jeu de stratégie se jouant à deux joueurs au moins, à partir de lots de pièces de jeu et d'une grille de jeu constituée d'une pluralité de goulottes verticales juxtaposées dans lesquelles peuvent être empilées lesdites pièces de jeu pour former des lignes et des colonnes.

Dans les jeux actuels de ce genre, les joueurs positionnent tour à tour une pièce de jeu dans la grille verticale, le but étant de constituer une ligne d'un certain nombre de ses propres pièces horizontalement, verticalement ou en diagonale.

Dans les structures correspondantes, actuellement sur le marché, la grille de jeu a une forme parallélépipédique relativement plate. Cette grille est constituée de deux faces planes parallèles reliées par des cloisons qui délimitent les goulottes juxtaposées. Les deux faces planes parallèles comportent des ouvertures circulaires pour visualiser les pièces de jeu empilées dans les goulottes.

La grille de jeu est portée par un piétement qui assure son maintien dans un plan vertical. Les goulottes juxtaposées sont ouvertes en partie supérieure pour permettre l'insertion des pièces de jeu ; un fond escamotable assure la retenue des pièces et leur vidange par le bas une fois la partie terminée.

La présente invention propose de perfectionner ce genre de jeu pour en augmenter les possibilités stratégiques et en conséquence pour en augmenter l'attrait.

Conformément à la présente invention, le jeu comprend des moyens permettant d'effectuer un retournement de la grille de jeu de manière à inverser la position de ses bordures inférieure et supérieure, et la grille de jeu comporte des moyens permettant une obturation amovible des deux extrémités des goulottes juxtaposées.

Cette structure permet aux joueurs d'insérer à tour de rôle une pièce de jeu dans les goulottes de la grille de réception, dans le but de tenter de former une figure géométrique (ligne, croix, flèche ...) définie à l'avance, au moyen de ses propres pièces. Au cours de la partie, et selon une règle prédéterminée, les joueurs peuvent décider de retourner la grille pour modifier la position des

pièces de jeu, en fonction de sa propre stratégie ou pour perturber celle de l'adversaire.

Pour effectuer cette opération, on ferme l'extrémité supérieure des goulottes par les moyens d'obturation prévus sur la bordure correspondante de la grille de jeu, on effectue le retournement de ladite grille, puis on désactive les  
5 moyens d'obturation qui formaient auparavant le fond des goulottes et qui sont maintenant disposés en partie supérieure, pour permettre de nouvelles insertions de pièces de jeu par l'extrémité supérieure desdites goulottes.

La grille de jeu peut être montée fixe sur son châssis support ; dans ce  
10 cas, c'est l'ensemble châssis/grille qui peut être retourné, ledit châssis étant alors structuré pour assurer un positionnement stable de la grille, verticalement, dans un sens ou dans l'autre.

Selon une autre forme de réalisation possible, la grille de jeu est articulée sur son châssis support autour d'un axe horizontal pour permettre son  
15 retournement par un pivotement à 180° ; la grille comporte alors également des moyens qui permettent son blocage en position verticale sur le châssis support.

D'autres caractéristiques apparaîtront à la lueur de la description suivante de différents modes de réalisation, donnés uniquement à titre d'exemples et représentés sur les dessins annexés dans lesquels :

- 20 - la figure 1 est une vue de face d'une première forme de réalisation possible du jeu de stratégie conforme à la présente invention ;  
- la figure 2 montre le même jeu, vu en perspective, au cours de la manoeuvre de retournement de la grille de jeu ;  
- la figure 3 est une vue de détail, en perspective, montrant l'extrémité  
25 supérieure des montants verticaux qui supportent la grille de jeu, avec le système d'encliquetage qui permet de bloquer ladite grille en position verticale ;  
- la figure 4 est une vue en coupe selon 4-4 de la figure 1, montrant le système d'obturation amovible de l'extrémité des goulottes, en position active ;  
- la figure 5 est une vue en coupe selon 5-5 de la figure 1, montrant le système  
30 d'obturation amovible de l'extrémité des goulottes, en position inactive ;  
- la figure 6 est une vue en coupe selon 6-6 de la figure 5 ;  
- la figure 7 est une vue en perspective de l'une des pièces de jeu ;

- la figure 8 est une vue en coupe selon 8-8 de la figure 7 ;
- la figure 9 est une vue en coupe selon 9-9 de la figure 7 ;
- la figure 10 est une vue en perspective partielle qui illustre le montage de la grille de jeu sur les montants verticaux du châssis ;
- 5 - la figure 11 est une vue en perspective d'une variante de réalisation du jeu de stratégie conforme à la présente invention ;
- la figure 12 est une vue en coupe agrandie selon 12-12 de la figure 11 ;
- la figure 13 est une vue en coupe selon 13-13 de la figure 11 ;
- la figure 14 est une vue en perspective du curseur et d'une portion de la tige
- 10 flexible d'obturation, réalisés monobloc ;
- la figure 15 est une vue de face d'une autre variante de réalisation du jeu de stratégie conforme à la présente invention.

Comme on peut le voir sur le mode de réalisation des figures 1 et 2, le jeu conforme à la présente invention comprend une grille de jeu 1, portée par un châssis support 2. La grille de jeu 1 est constituée d'une juxtaposition de goulottes verticales 3 dans lesquelles peuvent être empilées des pièces de jeu 4 en vue de former des lignes et des colonnes de pièces.

En l'occurrence, la grille de jeu 1 est formée de sept goulottes dans chacune desquelles peuvent être empilées sept pièces de jeu. Il est prévu un lot de pièces de jeu par joueur, les pièces de chaque lot se différenciant par exemple par leur couleur.

Les différentes pièces de jeu 4 empilées dans les goulottes 3 sont visibles par l'intermédiaire de fenêtres 5 aménagées de part et d'autre de la grille 1. Ces fenêtres ont ici la forme d'une étoile mais elles peuvent prendre toute autre forme, en fonction de l'esthétique d'ensemble recherchée.

La grille de jeu 1 a une forme générale carrée ou rectangulaire en fonction du nombre de goulottes 3 et en fonction de la hauteur de ces goulottes ; elle comprend deux côtés latéraux verticaux et deux bordures d'extrémités horizontales.

La grille de jeu 1 est articulée sur les montants verticaux 6 du châssis 2 autour d'un axe de rotation 8 qui permet son retournement.

L'axe de rotation 8 est situé dans la partie médiane de la grille 1 pour faciliter l'opération de pivotement. Les deux montants verticaux 6 du châssis 2

s'étendent en hauteur un peu au-dessus du niveau supérieur de la grille de jeu ; en partie inférieure, ils sont solidarités par une structure de liaison 10 en forme d'embase.

5 La grille de jeu 1 comporte des ergots latéraux 12 aménagés sur les chants de ses côtés latéraux, qui permettent son verrouillage amovible en position verticale, en association avec un système d'encliquetage 14 aménagé sur les montants 6.

Les ergots 12 se présentent sous la forme de tourillons en saillie, au nombre de quatre, aménagés aux extrémités de chaque chant latéral de la grille.

10 Un système d'encliquetage 14, détaillé figure 3, est aménagé dans la partie supérieure de chaque montant 6 ; ce système d'encliquetage se présente sous la forme d'une rainure 15 réalisée dans la face interne du montant 6, munie d'un logement de positionnement central 16 bordé, de part et d'autre, par deux zones d'étranglement 17.

15 Les ergots 12 situés au niveau de la bordure d'extrémité supérieure de la grille de jeu viennent s'encastrent légèrement à force dans le logement central 16 des systèmes d'encliquetage latéraux 14, pour assurer une position stable de ladite grille en cours de jeu. Le désencastrement en vue du retournement de la grille s'effectue également légèrement à force.

20 Chaque système d'encliquetage 14 présente une symétrie de part et d'autre du logement central 16 de sorte que les opérations d'encastrement et de désencastrement peuvent s'effectuer d'un côté ou de l'autre, indifféremment.

25 Les ergots 12 situés au niveau de la bordure inférieure de la grille de jeu servent au verrouillage de cette grille dans les systèmes d'encliquetage supérieurs 14, après retournement à 180°. Dans la partie inférieure de la face interne des montants 6, on remarque la présence de rainures 18 dans lesquelles passent librement les tenons latéraux 12 situés au niveau de la bordure d'extrémité inférieure de la grille de jeu.

30 La grille de jeu 1 comporte également des moyens qui permettent d'obturer ou de libérer les extrémités des goulottes 3, manoeuvrés en fonction de la position desdites goulottes. La position d'obturation est utilisée dans la partie inférieure de la grille, pour former le fond des goulottes ; la position

d'ouverture est utilisée dans la partie supérieure de la grille pour autoriser l'insertion des pièces de jeu dans lesdites goulottes.

Ces moyens, sur chaque bordure d'extrémité de la grille de jeu sont détaillés sur les figures 4 à 6. Ils sont constitués d'une rainure interne 23 aménagée dans la structure de la grille 1 parallèlement à ses bordures d'extrémités, dans laquelle est positionné un élément de retenue 24. Cet élément de retenue 24 a la forme générale d'une échelle plate dont la largeur correspond à celle de la rainure 23, au jeu près, et dont la longueur est inférieure pour permettre son déplacement par coulissement. Les barreaux 25 de l'échelle 24 forment des organes d'obturation séparés par des ouvertures 26.

Le nombre de barreaux 25 correspond au nombre de goulottes 3 et l'élément de retenue 24 dispose d'une possibilité de coulissement sur une demi-largeur de goulotte, de manière à pouvoir prendre : - une position de fermeture (figure 4) dans laquelle les barreaux d'obturation 25 sont positionnés devant l'extrémité des goulottes 3, et - une position d'ouverture (figure 5) dans laquelle ce sont les ouvertures 26 qui sont positionnées devant l'extrémité desdites goulottes 3, les barreaux 25 étant alors placés sur leur côté.

La manoeuvre des éléments de retenue 24 s'effectue au moyen d'extensions latérales monobloc 27 qui s'étendent de chaque côté de la grille 1 au travers de fentes allongées 28.

La grille de jeu 1 est constituée de deux demi-coquilles identiques obtenues par moulage de matière plastique, dont les faces internes sont structurées pour former une partie des goulottes parallèles 3 et une partie des rainures 23 destinées au positionnement des éléments de retenue 24. Ces deux demi-coquilles sont assemblées entre elles après le positionnement des éléments de retenue 24 dans leur rainure de réception 23.

Dans le mode de réalisation qui est illustré sur les dessins, les goulottes 3 ont une section transversale ovoïde. Les pièces de jeu 4 dont l'une est détaillée sur les figures 7 à 9, ont une forme générale et en particulier une section transversale adaptée.

De préférence, l'embase 10 et les deux montants latéraux 6 sont réalisés indépendamment les uns des autres par moulage de matière plastique, puis assemblés au moyen de structures d'emboîtement appropriées.

De préférence encore, la grille de jeu 1 est solidarisée avec les montants latéraux 6 de manière démontable. Tel qu'on l'a représenté sur la figure 10, les portions d'axes 8 viennent se positionner sur leur berceau support 30, après passage du flasque d'extrémité 31 dans l'ouverture circulaire 32 aménagée dans le prolongement dudit berceau 31.

Comme on l'a illustré sur les figures, l'embase 10 qui relie les deux montants verticaux 6 peut consister en une simple plaque plane. Dans une variante de réalisation, la face supérieure de cette plaque peut comporter des logements pour la réception des pièces de jeu ; encore selon une autre variante, cette embase peut consister en un demi-cylindre disposé sous la grille de jeu 1 et dont l'ouverture est orientée vers le haut pour former une goulotte de réception des pièces de jeu.

Avant de commencer la partie, la grille de jeu 1 est verrouillée verticalement sur son châssis support 2 ; les moyens d'obturation 23, 24 de sa bordure inférieure sont activés pour former le fond des goulottes 3 et les moyens d'obturation 23, 24 de sa bordure supérieure sont désactivés pour permettre l'insertion des pièces de jeu 4.

Les joueurs insèrent à tour de rôle une pièce de jeu 4 dans les goulottes verticales 3, dans le but de tenter de former, avec ses propres pièces, une figure géométrique définie à l'avance, par exemple une ligne d'un certain nombre de pièces, une croix, une étoile, une flèche ... Pour augmenter l'aspect ludique et l'attrait du jeu, selon des modalités de règle définies à l'avance, les joueurs ont la possibilité de retourner la grille de jeu 1 pour modifier le positionnement respectif des pièces de jeu 4, soit en fonction de sa propre stratégie, soit pour contrecarrer celle de l'adversaire, ou les deux à la fois ; on peut par exemple prévoir une possibilité de retournement à chaque tour ou tous les deux tours.

Pour effectuer cette opération de pivotement, les moyens d'obturation 23, 24 disposés au niveau de la bordure d'extrémité supérieure de la grille de jeu sont activés ; on effectue un pivotement de la grille autour de son axe de rotation horizontal 8 puis, après avoir verrouillé les tenons 12 dans leur système d'encliquetage 14, on désactive le système d'obturation 23, 24 qui est maintenant positionné au niveau de la bordure d'extrémité supérieure de la

grille et qui formait auparavant le fond des goulottes 3, en vue de permettre de nouvelles insertions de pièces de jeu.

5 La partie se termine lorsque la ou les figures définies ont été réalisées par l'un des joueurs, ou bien en fonction d'une règle différente définie à l'avance.

Un second mode de réalisation du jeu de stratégie conforme à la présente invention est illustré sur les figures 11 à 14 ; sur ces figures, les parties constitutives identiques au mode de réalisation précédent conservent les mêmes repères pour faciliter la compréhension.

10 Dans cette variante de réalisation, les moyens d'obturation amovible des extrémités des goulottes 3 sont constitués de tiges flexibles 35 qui coulisent dans des rainures internes 36.

Une tige 35 est associée à chaque bordure d'extrémité de la grille de jeu ; la rainure 36 qui la guide s'étend sur pratiquement toute la longueur de la bordure d'extrémité correspondante et pratiquement sur toute la longueur de l'un des côtés latéraux de ladite grille.

15 La longueur des tiges 35 correspond approximativement à la longueur de la bordure d'extrémité qu'elle a la possibilité d'obturer et chaque tige 35 est manoeuvrée par un curseur 37. Les curseurs 37 sont disposés chacun sur l'un des côtés latéraux de la grille de jeu ; ils s'étendent de part et d'autre de ladite grille au travers de fentes longitudinales 38. Ces fentes longitudinales 38 sont aménagées le long des côtés latéraux de la grille de jeu ; leurs extrémités définissent la course des tiges d'obturation 35.

20 La manoeuvre d'obturation de l'une des extrémités des goulottes, au moyen de l'une des tiges flexibles 35 s'effectue en faisant coulisser le curseur associé 37 en direction de la bordure d'extrémité correspondante de la grille de jeu. La tige flexible 35 se déplace sur l'un des angles de cette grille jusqu'à ce qu'elle obture les extrémités de toutes les goulottes 3 juxtaposées. Cette position active d'obturation est visible sur la bordure inférieure de la grille du jeu de la figure 11.

30 La manoeuvre d'ouverture s'effectue par un coulissement inverse, permettant à la tige flexible 35 de s'escamoter complètement en venant se positionner



parallèlement au côté latéral de la grille de jeu. Cette position désactivée est visible sur la bordure supérieure de la grille du jeu de la figure 11.

Comme cela apparaît sur la figure 14, les tiges flexibles 35 et le curseur 37 associé sont réalisés monobloc, par moulage de matière plastique.

5 D'une manière similaire au mode de réalisation précédent, la grille de jeu 1 est constituée de deux demi-coquilles assemblées après le positionnement des tiges flexibles 35 et de leur curseur 37. Sur les figures 13 et 14, on remarque que les curseurs 37 comportent deux ailes latérales 39. Ces ailes 39 assurent l'emprisonnement et le guidage des curseurs dans des rainures appropriées 40 aménagées le long des fentes longitudinales 38 (figure 13).

10 Pour faciliter le déplacement des tiges flexibles 35 sur les angles correspondants de la grille de jeu, on peut envisager d'augmenter le rayon de courbure de la rainure 36 à ce niveau. Dans ce cas, les emplacements des pièces de jeu situés sur les angles correspondants pourront être supprimés.

15 L'utilisation et les possibilités de retournement de la grille de jeu sont identiques à celles décrites en relation avec le mode de réalisation des figures 1 à 10.

Dans le mode de réalisation illustré sur la figure 11, on remarque que la grille de jeu comprend huit goulottes 3 juxtaposées dans lesquelles peuvent être empilées huit pièces de jeu. Pour les raisons exposées ci-dessus, certains emplacements d'angles pourront être supprimés afin de faciliter la course des tiges d'obturation 35 ; de préférence, dans ce cas, les quatre emplacements d'angles seront supprimés pour obtenir une grille de jeu homogène.

20 Dans le troisième mode de réalisation illustré sur la figure 15, la grille de jeu 1 comporte des extensions latérales triangulaires 42 qui lui confèrent une forme générale hexagonale. L'articulation 8 de la grille 1 sur les montants latéraux 6 s'effectue au niveau de la pointe 43 des extensions 42, d'une manière identique à la structure d'emboîtement illustrée sur la figure 10, ou bien selon une forme de réalisation similaire.

30 D'autre part, les moyens de blocage de la grille en position verticale sont similaires à ceux des deux modes de réalisation précédents, c'est-à-dire qu'ils sont constitués d'ergots 12 solidaires de ladite grille de jeu, qui viennent s'encaster dans des systèmes d'encliquetage latéraux 14.

Dans ce mode de réalisation, cependant, les ergots 12 sont positionnés sur les côtés des extensions triangulaires 42 et les systèmes d'encliquetage latéraux 14 sont aménagés sous l'axe d'articulation 8, sur la bordure d'une structure 44 située dans le prolongement des montants 6 ou de l'embase 10.

- 5 Dans une variante de réalisation, les ergots 12 peuvent être supprimés et c'est la bordure des côtés des extensions triangulaires 42 qui vient s'encastrier dans une structure d'encliquetage aménagée en saillie sur les prolongements 44.

10 Les moyens d'obturation amovible des extrémités des goulottes 3 sont constitués de deux tiges flexibles 35 qui sont disposées dans des rainures de coulissement 36 et qui sont associées à des curseurs de manoeuvre 37, d'une manière similaire au mode de réalisation des figures 11 à 14.

Ici, cependant, les tiges flexibles 35 suivent le contour des extensions triangulaires 42 de manière à rallonger leur possibilité de course.

- 15 Le principe d'utilisation de ce troisième mode de réalisation est identique à celui du second mode de réalisation illustré sur les figures 10 à 14.

- REVENDICATIONS -

1.- Jeu de stratégie constitué :

- d'au moins deux lots de pièces de jeu (4), chaque lot étant destiné à un joueur, et

5 - d'une grille de jeu (1) associée à un châssis support (2), lequel châssis (2) permet le positionnement de ladite grille (1) dans un plan vertical ou sensiblement vertical, laquelle grille (1) comprend une juxtaposition de goulottes parallèles (3), ouvertes en partie supérieure et munies d'un système  
10 d'obturation en partie inférieure, dans lesquelles peuvent être empilées lesdites pièces de jeu (4) pour former des lignes et des colonnes de pièces, lesdites pièces (4) étant visibles dans lesdites goulottes de part et d'autre de ladite grille (1), caractérisé en ce qu'il comprend des moyens permettant d'effectuer un retournement de ladite grille de jeu (1) de manière à inverser la position de ses bordures inférieure et supérieure, et en ce que ladite grille (1) comporte des  
15 moyens (23, 24 ; 35, 36) permettant une obturation amovible des deux extrémités des goulottes juxtaposées (3).

2.- Jeu de stratégie selon la revendication 1, caractérisé en ce que la grille de jeu (1) est articulée sur son châssis support (2) autour d'un axe horizontal (8) pour permettre son retournement par une manoeuvre de  
20 pivotement à 180°, ladite grille (1) comportant des moyens (12, 14) qui permettent son blocage en position verticale sur ledit châssis support (2).

3.- Jeu de stratégie selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte un châssis support (2) constitué de deux montants verticaux (6) qui sont positionnés sur les côtés de la grille de jeu (1) et sur lesquels ladite grille  
25 (1) est articulée, lesquels montants (6) sont solidarités par une structure de liaison (10) et lesquels montants (6) comportent des moyens (14) destinés à coopérer avec des moyens (12) aménagés sur ladite grille (1), pour permettre le blocage de ladite grille (1) en position verticale.

4.- Jeu de stratégie selon la revendication 3, caractérisé en ce que les  
30 moyens de blocage de la grille de jeu (1) en position verticale sont constitués d'au moins un ergot (12) qui s'étend en saillie sur le chant latéral de ladite grille (1), lequel ergot (12) coopère avec un système d'encliquetage (14) aménagé en correspondance dans le châssis support (2).

5.- Jeu de stratégie selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comporte un système d'encliquetage (14) qui permet l'encastrement et le désencastrement de l'ergot de blocage (12) lors du pivotement de la grille de jeu (1) autour de son axe d'articulation (8), que ce pivotement soit réalisé dans un sens ou dans l'autre.

6.- Jeu de stratégie selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que la grille de jeu (1) comporte deux ergots de blocage (12) sur chaque chant latéral de la grille de jeu (1) et en ce que chaque montant latéral (6) du châssis support (2) comporte un système d'encliquetage (14) coopérant avec l'un ou l'autre desdits ergots (12) en fonction du positionnement de ladite grille (1).

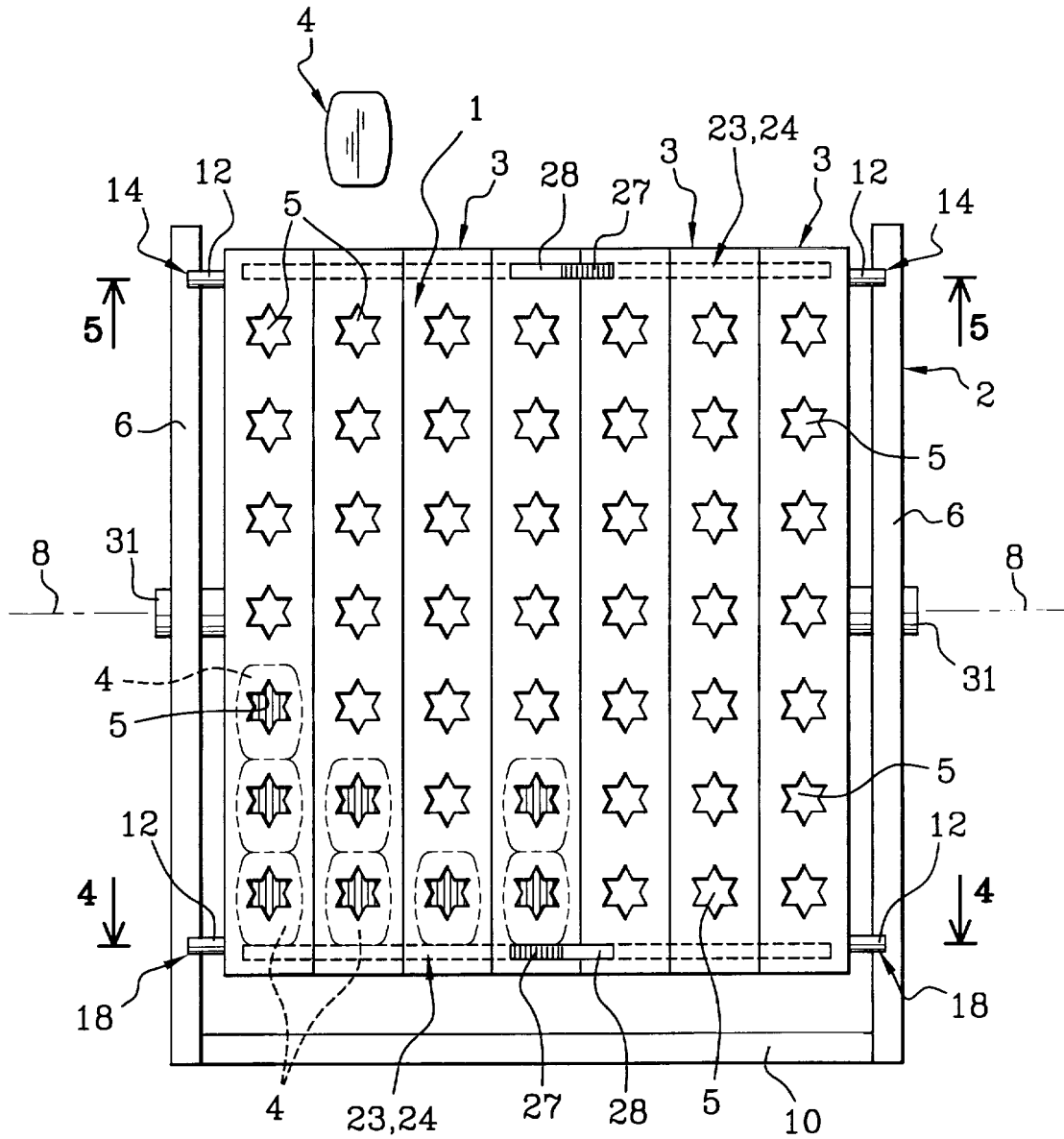
7.- Jeu de stratégie selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les moyens d'obturation amovible des deux extrémités des goulottes juxtaposées (3) sont constitués, au niveau de chaque bordure d'extrémité de la grille de jeu (1), d'une rainure interne (23) dans laquelle est positionné un élément de retenue (24) monté coulissant, muni d'une pluralité d'ouvertures (26) séparées par des organes d'obturation (25), lequel élément de retenue (24) peut être déplacé entre une position de fermeture dans laquelle les organes d'obturation (25) sont positionnés devant l'extrémité correspondante des goulottes (3), et entre une position d'ouverture dans laquelle lesdits organes d'obturation (25) sont escamotés.

8.- Jeu de stratégie selon la revendication 7, caractérisé en ce que les éléments de retenue (24) disposés au niveau des deux bordures d'extrémités de la grille de jeu (1) comportent des extensions latérales (27) qui s'étendent de chaque côté de ladite grille (1), au travers de fentes allongées (28), pour former des organes de manoeuvre desdits éléments de retenue (24).

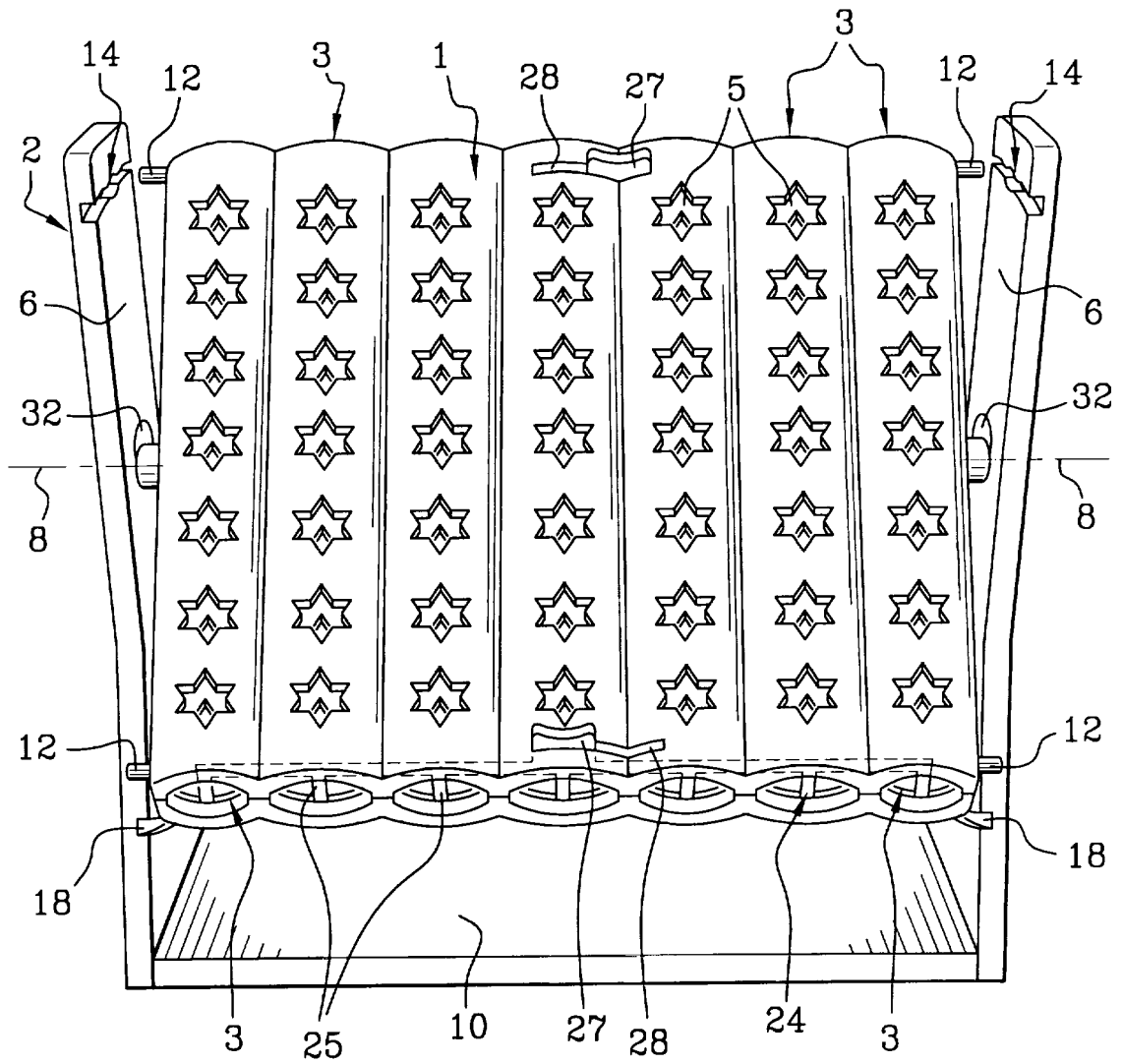
9.- Jeu de stratégie selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les moyens d'obturation amovible des deux extrémités des goulottes juxtaposées (3) sont constitués, au niveau de chaque bordure d'extrémité de la grille de jeu (1), d'une tige flexible (35) qui coulisse dans une rainure interne (36), laquelle tige (35) solidaire d'un curseur de manoeuvre (37) déplaçable le long des bordures latérales de ladite grille (1) peut être déplacée entre une position de fermeture dans laquelle elle est positionnée devant

l'extrémité correspondante des goulottes (3), et entre une position d'ouverture dans laquelle elle est escamotée, son déplacement s'effectuant sur l'un des angles de ladite grille (1).

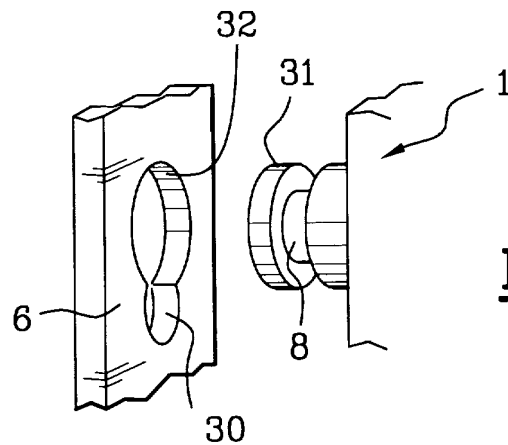
- 5 10.- Jeu de stratégie selon la revendication 9, caractérisé en ce que les curseurs de manoeuvre (37) des tiges flexibles (35) sont disposés chacun sur l'un des côtés latéraux de la grille de jeu (1) et sont accessibles de part et d'autre de ladite grille (1).



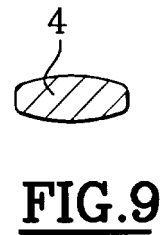
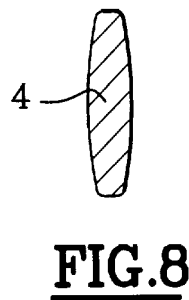
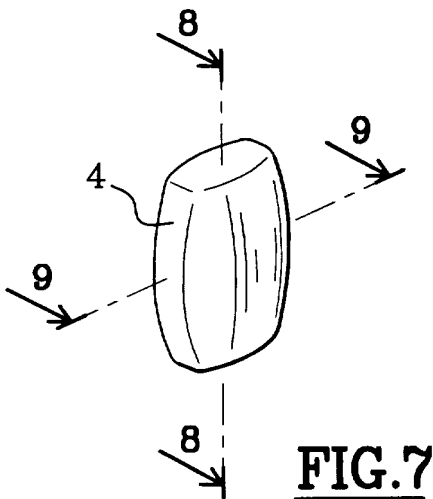
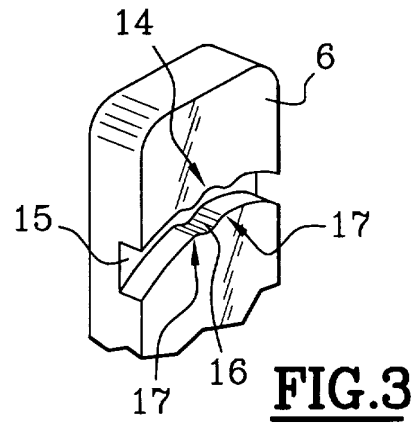
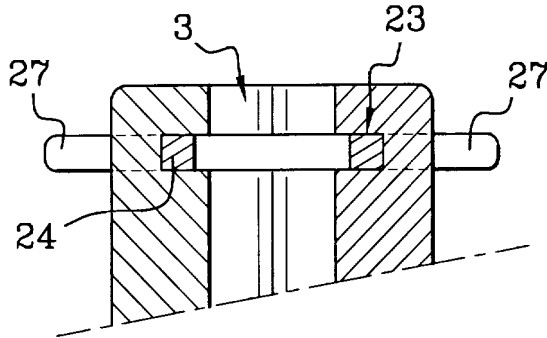
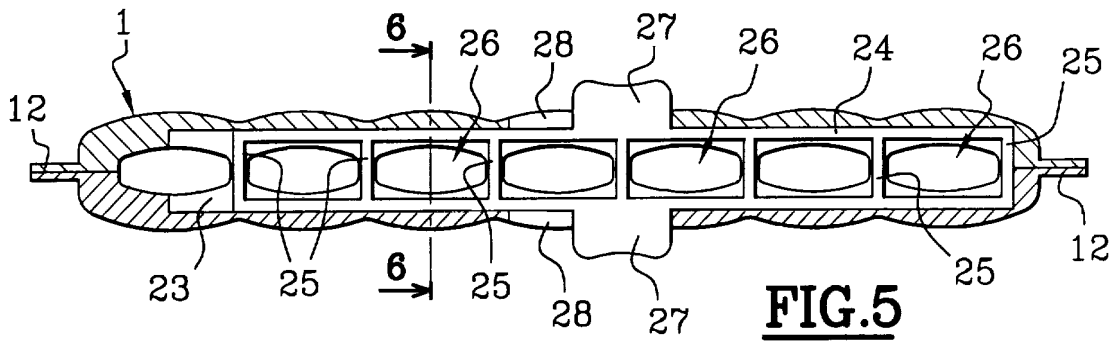
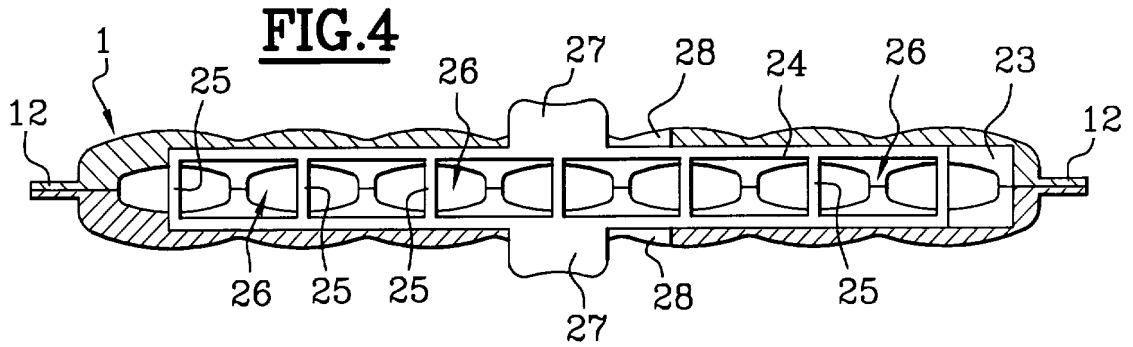
**FIG.1**



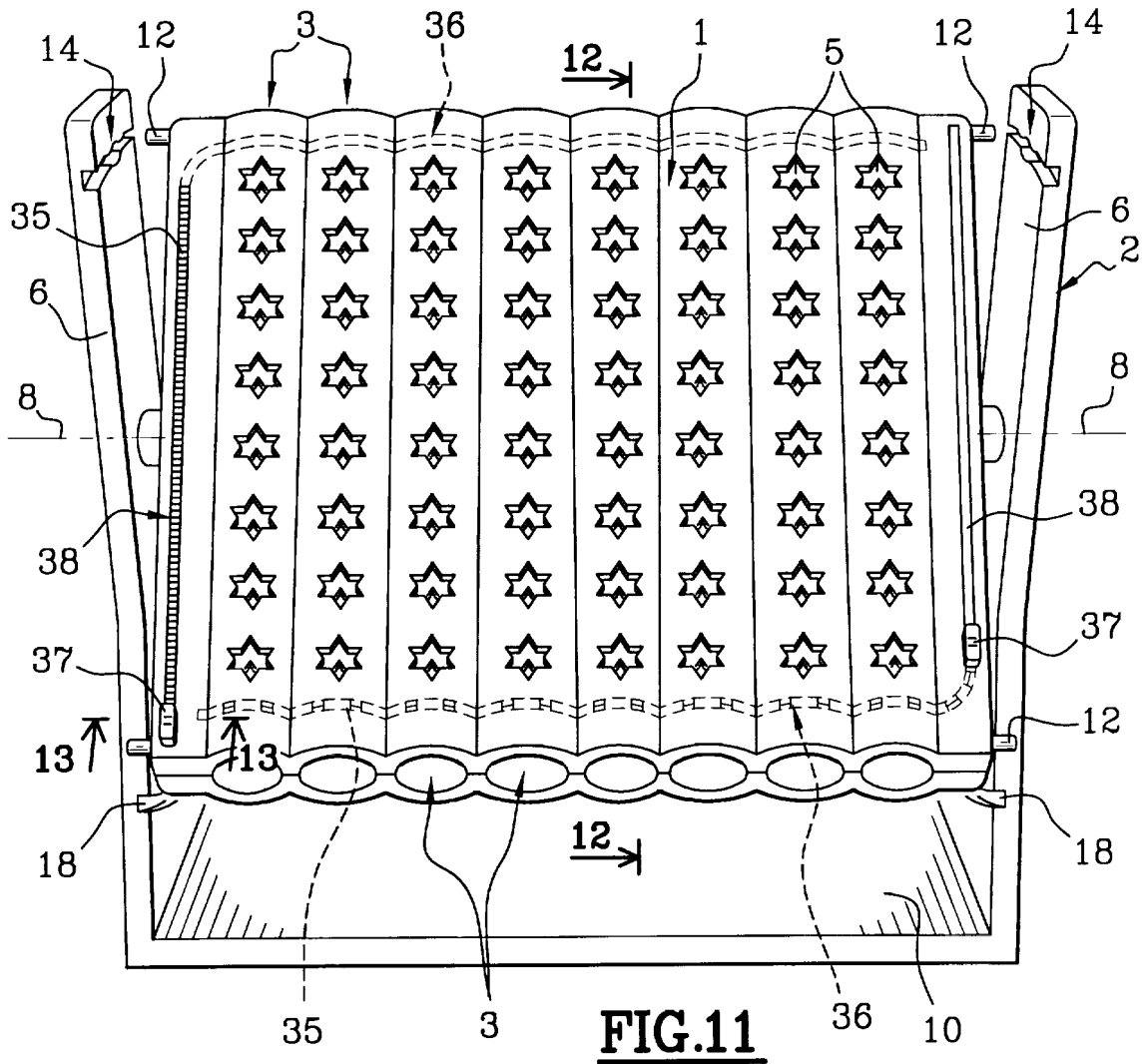
**FIG. 2**



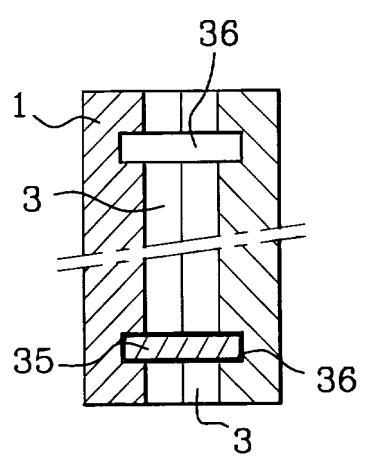
**FIG. 10**



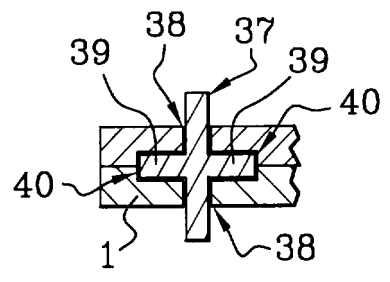




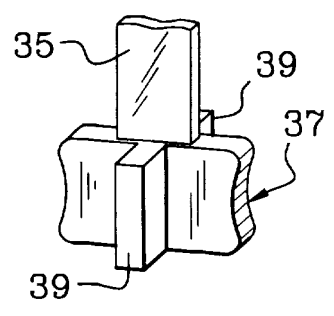
**FIG. 11**



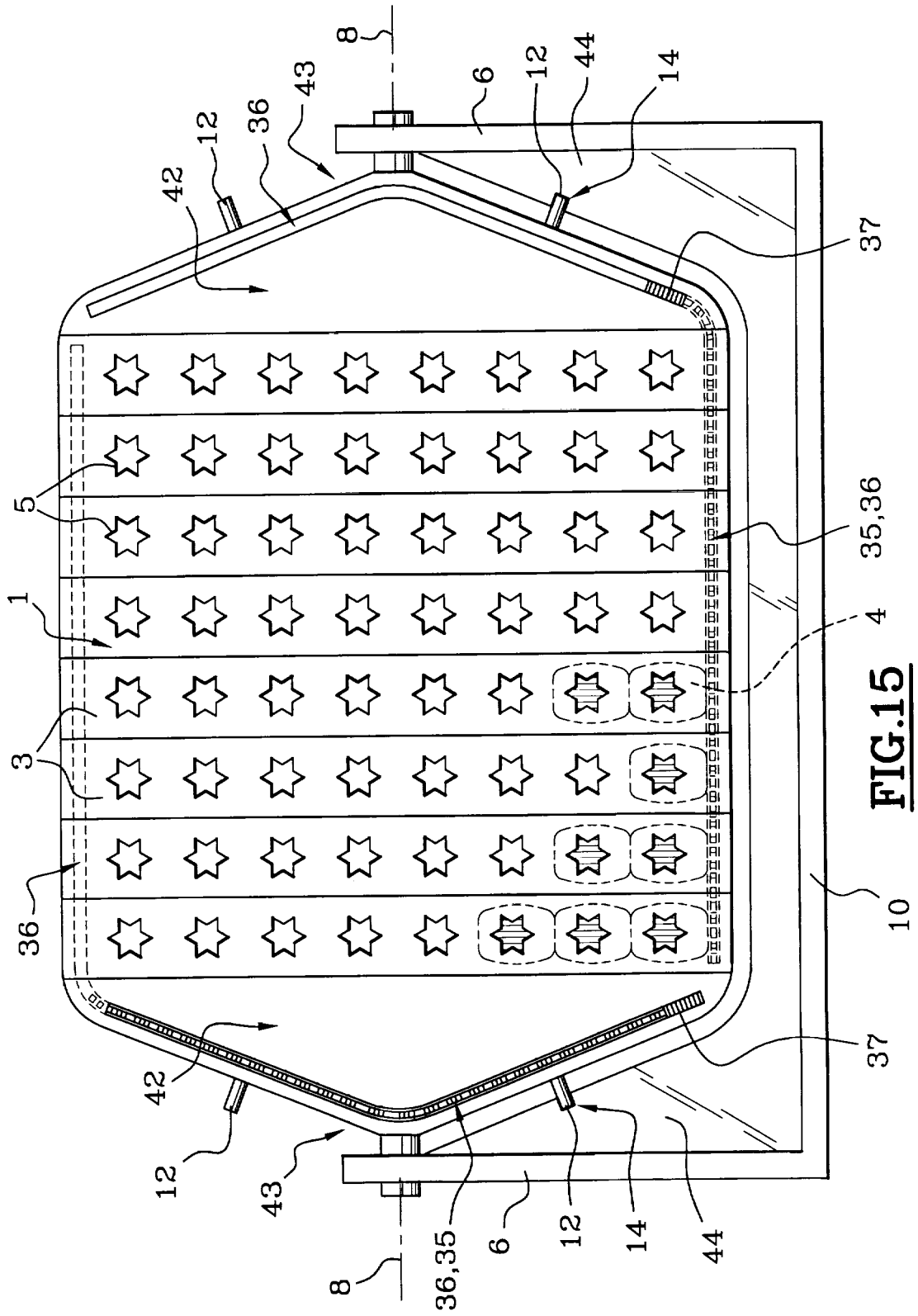
**FIG. 12**



**FIG. 13**



**FIG. 14**



**FIG.15**

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US 4 979 748 A (DANIELAK ET AL.) 25 décembre 1990 (1990-12-25) * figure 3 * ---	1
A	GB 2 137 891 A (UNIMEX-HOLLGER) 17 octobre 1984 (1984-10-17) * figure 4 * ---	1
A	GB 2 110 097 A (SINGER) 15 juin 1983 (1983-06-15) * figures * ---	1
A	US 4 582 326 A (ALSIP) 15 avril 1986 (1986-04-15) * figures 2-4 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A63F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
2 septembre 1999		Raybould, B
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1